

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 493

présenté par

M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« propositions »

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase :

« concernant l'avenir de ces dispositifs et leur articulation avec les autres professions de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous sommes interrogatifs quant au développement des professions en pratiques avancées pour répondre à l'enjeu de la démographie médicale. Si ces pratiques peuvent répondre à des besoins particuliers comme le suivi des maladies chroniques, il existe un risque qu'elles entrent en concurrence avec les prérogatives des médecins.

Le présent amendement vise donc à préciser la demande de rapport afin que des propositions soient faites concernant l'avenir des pratiques avancées et leur articulation avec les autres professions de santé.